



PB/EM – N° 2024/020

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2024

Publiée sur le site internet de la Commune le : 27 mars 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 26

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – FAVRE - BOSGIRAUD da PASSANO - TABERLET - BERMOND – EMERY – BENATMANE SABRAN-LACROIX – MERLE – GAREL - BAILLY – MOCHET - RANCHIN MARCHETTI – ALLARD-BRETON - SANLAVILLE – OUANICH – JACQUET VERILHAC – BARTHELEMY -

Membres absents excusés : M. VERD : pouvoir remis à M. da PASSANO Mme TEOLI : pouvoir remis à M. MAZOUZI – M. DIGIER : pouvoir remis à Mme FREYER –

Objet : Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières 2023

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer, chaque année, sur le bilan des acquisitions et cessions opérées au cours de l'exercice écoulé. Ce document est joint en annexe du Compte Administratif.

Le bilan 2023 est détaillé ci-après :

I. Acquisition

Acquisition de deux parcelles cadastrées BI 26 et AC 101, situées en zone naturelle et d'une contenance de 23 174 m² suivant délibérations n° 2023/081 du 26 septembre 2023 et n° 2023/092 du 5 décembre 2023.

Ces parcelles sont situées le long du Chemin de l'Ile Tabard, entre le Rhône et la RD 315. Le prix s'élève à 0,60 €/m².

II. Cessions

Néant

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

**APRES AVIS DE LA COMMISSION URBANISME, ECOLOGIE URBAINE,
ECONOMIES D'ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET GESTION FINANCIERE**

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

ADOpte le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2023 tel que présenté ci-dessus.